L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 15 AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandot.—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Bontemps, 184 1/2 rue Poydras et 64 Royale.
15 avril—1f

POUR $950—Un petit commerce, finissant à 11 heures; bénéfice $2 à $3; pouvant être augmenté. S'adresser à J. D., 56 rue Français, après midi. 14avril—2f

EGARÉE—Une VACHE laitière créole, rouge et blanche, borgne de l'œil droit, la corne droite sciée, ayant une grosse tumeur sur la poitrine, et répondant au nom de "Mary," s'est égarée lundi, 9 de ce mois, de la maison 202 avenue de la Louisiane, au coin de la rue Coliseé. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera à l'endroit ci-dessus désigné. 13 avril—1f

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $2, $3 et $4 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4avril—

A. B. Philipe, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande à louer ou à acheter une bâtisse convenable pour une manufacture. Indiquer location. S'adresser B. O. à ce bureau.
13 avril—

A LOUER.

A LOUER—La Boulangerie avec deux fours No 128 rue Marais, très bien située et en bon état, à un prix modéré. Pour les conditions, s'adresser No 41 Nord Remparts.
31mars—15f.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre.
24mars—1m.

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET REPUBLICAIN.

GOUVERNEUR,
H. C. WARMOTH,
de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR,
ANDREW HERO, Jr.,
d'Orléans.

SECRÉTAIRE D'ETAT
JOHN F. PATTY,
de Ste-Marie.

TRÉSORIER,
B. F. FLANDERS,
de Lafayette.

AVOCAT GÉNÉRAL,
ROBERT RAY,
de Ouachita.

AUDITEUR,
JAMES FORSYTHE,
de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faite pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes, en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure.

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain, en Louisiane, réuni en Convention, déclarons, que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti réuni en Convention à Chicago, en juillet 1884, persuadés que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assurera efficacement le maintien des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre au péril toutes les industries protégées du pays et notamment celles de notre Etat—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise LA DERNIÈRE CONVENTION DÉMOCRATIQUE à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration, si dangereuse pour la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous nous engageons à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe américain de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de place ou de localité, dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits et leurs privilèges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats-Unis les mesures de prescriptions adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans la mise en vigueur d'une loi d'élection corruptrice dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens américains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entasse dette sur dette en faisant voter par le corps législatif des allocations inégales, injustes, hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la Dette d'Etat, tel qu'il a été prévu par la Constitution de l'Etat, et déclarons que le revenu provenant de la taxe levée pour le paiement de l'intérêt annuel de la dette sera religieusement appliqué au but pour lequel il a été imposé et que la somme qui dépassera le montant requis, sera mise de côté et servira de fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection de nos levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer autant des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15,000 chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à notre Législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleurs méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement pris cordialement et les efforts faits par le parti républicain, pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs liés par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver ces derniers d'un emploi qu'ils occupent autrement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" en dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherche, avant tout à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des péons, des ouvriers européens engagés à travailler au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève des droits sur leurs produits, de façon que le travail américain reçoive toujours, une ample compensation.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat avec lequel nous sommes complètement identifiés et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés dix mois d'avance, nous assurons à tout homme qui respecte et observe la loi, à toute industrie qui contribue à la prospérité de la Louisiane le juste encouragement que toute communauté s'honore de donner et qui lui assure la paix et le progrès.
16 mars—1 mois

AVIS AUX CREANCIERS.

H. Groebel & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,625—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Olivier Marionneaux, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 avril—13 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 23,566—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph E. Comes soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, à son bureau No 58 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28ème jour d'avril 1888 à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20mars—3f au 28 avril

Chas. Van Benthuysen vs ses créanciers et les créanciers de Van Benthuysen & Grunneberg ou le "Crescent Jelly Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,718—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. A. S. Vaught syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 avril—11 15 20

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 MAI 1888.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..		50,000
1 Lot de....	20,000..		20,000
2 Lots de....	10,000..		20,000
4 Lots de....	5,000..		20,000
20 Lots de....	1,000..		20,000
50 Lots de....	500..		25,000
100 Lots de....	300..		30,000
200 Lots de....	200..		40,000
500 Lots de....	100..		50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000

3,179 Lots s'élevant à........$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Bureaux d'Election.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS,
HÔTEL DE VILLE, 7 avril 1888.

Conformément aux dispositions de la section 12 de la loi 58 de la session extraordinaire de 1877 et de la section 3 de la loi No 123, de 1880, avis est par le présent donné des bureaux d'élection, ci-après indiqués, dans les différents precincts, ainsi qu'il y est pourvu par les ordonnances Nos 6503 et 6519, séries de l'Administration, du 1er et du 8 juin 1880, pour l'élection qui doit avoir lieu dans la paroisse d'Orléans MARDI, 17 avril 1888:

PRECINCTS.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalia à Felicity; coin nord-ouest de Hunter et Peters.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalia à Felicity; 123 Annonciation, entre Robin et Race.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalia à Felicity; coin Constance et Orange.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalia à Felicity; 441 St-Charles, entre Polymnia et Euterpe.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalia à Felicity; 316 Terpsichore, entre Dryades et Baronne.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalia à Felicity; coin sud-ouest de Locust et Melpomene.

DEUXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du Fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas, de Julie à Thalie; coin Commerce et St-Joseph.

Deuxième Precinct—D'Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Thalie; 267 Magazine.

Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julie à Thalie; coin St-Charles et Erato.

Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Thalie; Erato entre Dryades et Baronne.

Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julie à Thalie; Liberté et Clio.

Sixième Precinct—De Locust à Thalie; coin Erato et Locust.

TROISIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magazine, de Canal à Julie; coin Tchoupitoulas et Girod—Geo. Mortis' Rose Bud Saloon.

Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julie; 62 Carondelet, près Perdido.

Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Canal à Julie; 109 Baronne.

Quatrième Precinct—De Dryades à Bassin, de Canal à Julie; 233 Commune, près Remparts.

Cinquième Precinct—De Bassin à Liberty, de Canal à Julie; 270 1/2 rue Commune.

Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julie; 369 rue Poydras.

Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal; 362 rue Commune.

Huitième Precinct—De Claiborne à Jonhson, de Gravier à Julie, coin Claiborne et Gravier.

Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal; 385 Commune.

Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julie; coin Banks et Miro.

Onzième Precinct—De Broad à Metairie Road, de Canal à Julie; coin Canal et White.

QUATRIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St. Louis; coin Conti et Passage de la Bourse.

Deuxième Precinct—De Dauphine à Trémé, de Canal à St. Louis; No 9 Nord Bassin.

Troisième Precinct—De Trémé à Claiborne, de Canal à St. Louis; Canal et Robertson.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St. Louis; 365 Canal, près Prieur.

Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St. Louis; 491 Canal, près Tonti.

Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orleans et la rue St. Louis; Douane et l'Avenue Hagan.

CINQUIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St-Philippe à St-Louis; No 6, St Pierre.

Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St-Philippe à St. Louis; Dauphine 297, coin Dumaine.

Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis; 175 Nord Remparts, coin Ste. Anne.

Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St-Philippe à St-Louis; 273 Dumaine, coin Claiborne.

Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St Philippe à St Louis; 377 Dumaine, près Galvez.

Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, et de St-Louis au Canal d'Orléans au Bayou St-Jean et St-Philippe; 446 Dumaine, coin Rocheblave.

SIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St-Philippe; coin Esplanade et Royale.

Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St Philippe; 300 Nord Remparts près Hôpital.

Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St-Philippe; coin Bayou et Trémé.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St Philippe; coin Chemin du Bayou et Claiborne.

Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et d'Esplanade à St-Philippe; Ursuline entre Dorgenois et Broad.

SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, des Champs-Elysées à Esplanade; S. E. coin Bagatelle et Bourgogne.

Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, de Champs Elysées à Esplanade; St-Claude et Bagatelle.

Troisième Precinct—De Marais à Célestine, des Champs-Elysées à St-Antoine; Claiborne et Bagatelle.

Quatrième Precinct—De Marais à Célestine, de St-Antoine à St Bernard; 450 Claiborne.

Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St-Bernard à Esplanade; Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec, côté fleuve.

Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Broad et le canal Marigny, des Champs-Elysées à Esplanade; école McDonough, No 9, Onzaga, entre Tonti et Rocheblave.

Septième Precinct—D'Esplanade, Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain; Chemin du Gentilly, près le coin de la Grande Route St-Jean.

HUITIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; Mandeville et Decatur.

Deuxième Precinct—De Royale à St-Claude, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; coin Marigny et Dauphine.

Troisième Precinct—De St-Claude à Robertson, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; Urquhart entre Marigny et Mandeville.

Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Floride, des Champs Elysées à l'avenue Lafayette; coin Roman et Champs Elysées.

Cinquième Precinct—De la promenade de la Floride au Lac Pontchartrain, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; Lake End.

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Claude, de Lafayette à Clouet; coin Montégut et Peters.

Deuxième Precinct—Du fleuve à St Claude de Clouet à Pauline; Dauphine, entre Désirée et Elmira.

Troisième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pauline à Pologne; coin Mazant et Dauphine.

Quatrième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pologne à la ligne inférieure; Peters, entre Egania et André.

Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Florida, de l'Avenue Lafayette à Pologne; Urquhart entre Port et St Ferdinand.

Sixième Precinct—De la Promenade Florida le long de l'Avenue du Peuple au lac Pontchartrain, le long du lac Pontchartrain aux Rigolets, et les Rigolets au lac Borgne, et de le long du lac Borgne au Bayou Bienvenu, et de le long du Bayou Bienvenu à la Promenade Florida; habitation Vivant, Chemin de Gentilly.

DIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Félicité à Première; geôle de police, Rousseau près Jackson.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Annonciation, de Félicité à Première; 147 Joséphine.

Troisième Precinct—De Annonciation à Magazine, de Félicité à Première; 192 Joséphine.

Quatrième Precinct—De Magazine à St Charles, de Félicité à Première; 204 Prytanée.

Cinquième Precinct—De St-Charles à Remparts, de Félicité à Première, station de police Farrell; St-Charles entre Jackson et Joséphine.

Sixième Precinct—De Remparts à Howard, de Félicité à Première; 438 St-André.

Septième Precinct—De Howard au point de la rue Tonti de Félicité à Première; coin Freret et Joséphine.

ONZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première; 31 avenue Washington, entre Fulton et Rousseau.

Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel de Toledano à Première; 90 Washington avenue entre Annonciation et Laurel.

Troisième Precinct—De Laurel à Magasins, de Toledano à Première; 116 avenue Washington, entre Constance et Laurel.

Quatrième Precinct—De Magasins à Prytanée de Toledano à Première; avenue Washington entre Magazine et Camp.

Cinquième Precinct—De Prytanée à Dryades, de Toledano à Première; coin N. E. de l'avenue Washington et Baronne.

Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première; avenue Washington, entre St-Denis et Dryades.

Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe de Toledano à Première; avenue Washington entre Magnolia et Clara.

DOUZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Toledano à l'avenue Napoléon; 39 Penniston, entre Laurel et Jersey.

Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Toledano à l'avenue Napoléon; 1016 Magazine, coin Penniston.

Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano à l'avenue Napoléon; 497 Prytania, près Antonine.

TREIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Tchoupitoulas et Upperline.

Deuxième Precinct—De Laurel à Prytania, de l'avenue Napoleon à l'avenue Peters; coin Bordeaux et Magazine.

Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; Valence, entre Dryades et St. Denis.

QUATORZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, de l'avenue Peters à Lowerline; Boulevard Exposition et Magazine.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail race, de Lowerline à la ligne de l'avenue Peters. Broad à Melpomène tail race; coin Green et Edmond.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; coin Séguin et Peter, marché.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market; coin Elmire et Eliza.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret; Newton, entre Verret et Olivia.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; coin Chemin Public et le canal Verret, entrepôt M. Gallagher.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines; Tunisburg; entrepôt James Lawton.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; Second Baptist Church, chemin du raccourci.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Burdette, entre Commercial et Macarty.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; coin Hampson et Washington.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; No 54 Madison.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Upperline; coin Madison et Jeannette.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nouveau Canal et de là à l'avenue Carrollton; West End, Galerie de tir, à côté du Fred's House.

J. V. GUILLOTTE, Maire.
8 avril—8 au 17

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels très faciles.**

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLÉANS.

1er oct87—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS,
BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er avril 1888.

Liste de publication.

Amaré Vve Jean Augaud	Laporte Pierre succession de
Beaujeu famille	Lacoste Emilia femme P Laporte
Berna d Pierre	
Boesch Alfred	Lacoste Jean Marie
Boudigue Pierre	Legarde François
Bourdelay Joseph	Lambouroux Jacques
Castaing natif d'Enclade	Lévy Emmanuel
Castay Victor	Lefrou Delle Angélina
Castinel Louis	Lenfant Césaire
Cazalis Jean	Mailhes Joseph ou Maillès succession de
Cazaban Lartigan Marcel	Marcounet Joseph et Folleton Auguste
Collet Dr Joseph	
Dangerot Alfred	Mascarelly Mme Vve Julie Horace
Datté Vve Firmin	
Dastillon Vve Germain	Montant Gabriel
Delserre Jean Baptiste	Nigolporan Ernest N (2)
Duché Julien	Olivier Georges
Eckert natif de Cernay	Paille Jules Marius
Fabre Pierre Louis	Palchoux M H
Forget Jules	Pichelouo Honoré
Gunlain Mile	Papot Edouard
Geoffroy Alfred Jean Bapte	Rebours F E
	Richard Auguste
Henry P	Robineau Jean
Humbert Hippolyte	Routier Eugène Louis
Janonneau Pierre	Rouzand Jean Paul et Morel Jean
Jouin Louis	
Junca Etienne	Sinian Philippe
Kuhne Frédéric	Sens de Caubons
Knaebel Gustave	Violeau O et Alexandre Villaret Louis

LETTRES.

Bourguignon Félix	Chanian Delle Zélida
Déal J (2)	Gregoire G Louis
Delbruck George	Haucart Clodomir

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er février 1888.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC

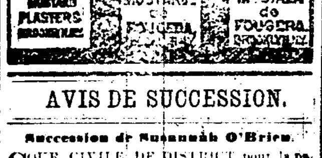

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Susannah O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,971—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Burns, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 avril—15 20 24

Succession de Henry F. Requier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,459—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Norton, veuve de Henry F. Requier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15avril—15 20 24

Succession de Mme J. C. Rozada.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,716—Division E.—Attendu que Joseph M. Rozada a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme J. C. Rozada, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11avril—11 15 20

Succession de Catherine Georger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 23,147.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Wellman, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 avril—7. 12. 16.

Succession de W. H. H. Brooks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,744—Division E—Attendu que Pauline J. Smith, veuve de W. H. H. Brooks, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. H. H. Brooks, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11avril—11,15,20.

Succession de John Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,054—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Brandin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 avril—10 15 19

Succession de Simon Chas. Gautrau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,721—Division B—Attendu que Ernestine Tardy, veuve de Simon Chas. Gautrau, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon Chas. Gautrau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10avril 10,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Emma Dauney et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,543.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Trémé, Deuxième District de cette ville désigné par le numéro Un, dans l'îlet numéro trente-et-un borné par les rues Conti, St-Louis, Marais et Villeré, la dite moitié est la plus près de la rue Marais et mesure trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3,10,17,24—mai 1 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Placement avantageux de propriétés situées dans le Second District.

L'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne occupée comme magasin d'épiceries.

Résidence en briques à deux étages No 59 rue Dauphine. Spacieuse et belle résidence en briques à étage avec verandah rue Conti Nos 70, 72 et 74.

Résidence en briques à deux étages rue Bourbon No 69.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, les propriétés suivantes savoir—

La grocerie formant encoignure aux rues St-Louis et Bourgogne.

1° Un lot de terre renfermé par les rues St-Louis, Conti, Dauphine et Bourgogne, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St Louis, sur 55 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, comprenant un magasin en briques avec mansardes, etc., etc., et loué $35 par mois.

Résidence No 59 rue Dauphine.

2° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Conti, mesurant 22 pieds 4 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 114 pieds 2 pouces 4 lignes. Ensemble, une résidence en briques, à deux étages, attenant à la maison principale. Une autre bâtisse en briques, à deux étages, etc., etc. Aussi, l'usage d'une allée en commun dans le fonds de la dite propriété, ainsi que la pleine propriété d'un autre lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite, mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la dite allée, sur 82 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Résidence Nos 70, 72 et 74 rue Conti.

3° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Conti, Royale, Bienville, et Bourbon, mesurant 65 pieds de face à la rue Conti, sur 211 pieds de profondeur. Ensemble. Une résidence en briques à étage, avec magasins au rez-de-chaussée; bâtisse en briques à étage dans le fond; etc., etc. Et aussi la pleine possession d'une allée de 4x60 attenante à ladite propriété du côté vers la rue Bourbon.

Cette propriété est vendue sujette à un bail, à raison de $900 par an pour le premier étage, et $10 par mois pour l'un des magasins, l'autre étant vacant pour le moment.

Résidence No. 69 rue Bourbon.

4° Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, Bienville et Conti, mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon, sur 75 pieds 8 pouces de profondeur; ensemble une résidence en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée; une autre bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale, etc., etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à raison de $900 par an.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888. 10 pour cent comptant 10 0/0 sur le montant des adjudications.
8avril—8,14—au 21

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme M. Foerster.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 23,688

PAR E. CURTIS, encanteur,—bureau No 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., Hon. N. H. Rightor, juge, en date du 9 avril 1888, je vendrai à l'encan, LUNDI, 23 avril, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin des rues St-André et Camp.

Un lot de meubles de ménage et d'effets mobiliers selon inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
13 avril—13 15 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

La ville de la Nouvelle-Orléans vs. Stern Fertilizing and Chemical Manufacturing Company et la même vs. Stern Fertilizing Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 1293 et 2117—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet anciennement désigné comme le numéro 26 et portant maintenant numéro 1589, borné par les rues des Champs Elysées, des Français et Industrie et l'Avenue Canal Marigny, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4 et 5. Les lots 1, 2, 3 et 4 touchant et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Français sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Le lot numéro 5 forme l'encoignure des rues Français et Industrie et le numéro 5 a 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue des Français sur une profondeur de 154 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, située dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus, et mesurant 127 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées, dans les Troisième District, entre lignes parallèles, sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces de face à la rue Industrie, entre lignes parallèles. Et un autre portion de terre, située dans le même district et îlet, mesurant 83 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 154 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

3° Quatre lots de terre situés dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus, désignés comme lots 12, 13, 14 et 15 sur un plan dressé par d'Hémécourt, le 5 février 1840. Le lot 12 mesure 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 124 pieds 5 pouces sur une profondeur de 100 pieds de face sur face à l'avenue Canal Marigny, puis 19 pieds 6 pouces sur une ligne, s'élargissant le dit lot, sur une nouvelle profondeur de 28 pieds 10 pouces 5 lignes. Les lots 13, 14 et 15 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et priviléges, sur les propriétés ci-dessus décrites.

4° Les machines, ustensiles, charrettes, wagons, animaux et tout ce qui appartient à l'établissement connu comme le Stern Fertilizing and Chemical Manufacturing Company of New Orleans, qui est situé sur les dites propriétés décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 avril—14, 21, 28—mai 5, 12, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tabac, meubles, etc.

Dans l'affaire de Nicholas Rose vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,298—En vertu d'un ordre de vente daté du 12 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 24 avril 1888, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir—

Sur les lieux No 8 rue Carroll, entre les rues Perdido et Poydras.

Environ 49 livres de tabac de la Havane.
Environ 396 livres capas.
94 livres feuilles.
131 livres Binders.

Aussi un lot de tables, chaises, meubles, etc., les presses, selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 avril—13. 19. 24

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux qui, le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et vente, lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458) la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Nyades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite vente, faite, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un acte de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre sous la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore décrite comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a, immédiatement pris possession de ladite propriété, et en a depuis joui en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2378 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable ou revendiquant un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description, adjudication en vertu desquelles la vente a été faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de cette Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

Pianos, instruments à musique.—La maison Philippe Werlein, rue du Canal, 135, possède un vaste assortiment de pianos de tous les fabricants célèbres étrangers et américains, et les vend à des conditions très acceptables.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan de propriétés de valeur à la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres.

Successions de Samuel Stewart et de sa femme.

Le magasin en briques à quatre étages, coin Magazine et Lafayette.

Les magasins en briques à un et à quatre étages, Nos 227 et 229 Front street.

Le magasin en briques à trois étages, coin St-Joseph et Peters.

La résidence en bois à deux étages, No 76 rue Thalie.

Le cottage à double corps de logis, No 134 rue Erato.

Trois excellents emplacements pour bâtir, Nos 278, 280 et 282 rue Magazine.

Deux cottages doubles, Nos 185 à 191 rue Constance.

Quatre élégantes résidences en briques à trois étages, Nos 205, 209, 211 et 213 rue du Camp.

Emplacement de choix pour bâtir, No 207 rue du Camp.

Trois résidences en briques à trois étages, Nos 171, 173 et 175 rue St. Joseph.

Une charmante résidence en bois, avenue Louisiana.

Emplacements de choix pour bâtir, rue Toledano.

Terres à la campagne.

A la Passe Christian.

Vente pour opérer un partage,

A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," rendu le 3 avril 1888, et signé le 7 avril 1888, docket No 22,261, dans l'affaire d'Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres pour un partage, il sera vendu à l'encan, à un long crédit—

MAGASINS—1er DISTRICT.

Coin des rues Magazine et Lafayette.

1° **Le magasin de valeur en briques à** quatre étages couvert en ardoises, No 101 rue Magazine, coin Lafayette dans l'îlet borné par les rues Camp et Poydras, dans le premier district de cette ville, loué à bail à MM. H. T. Lawler & Co. jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $55 par mois.

Le lot de terre No 1 mesure 22 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Magazine, 22 pieds 6 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Lafayette de 100 pieds.

Magasins en briques Nos 227 et 229 rue Front.

2° Le magasin en briques à quatre étages couvert en ardoises, No 229 rue Front, entre Gaienne et Erato, dans l'îlet borné par la rue Peters, premier district de cette ville, désigné par le No 229 rue Front sur un lot de terre désigné comme No 4, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Front sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

3° Le magasin en briques à un étage, couvert en ardoises, No 227 Front Street, touchant à la propriété ci-dessus décrite sur un lot de terre désigné No 3, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes, face à Front sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles. Les deux derniers magasins décrits sont occupés par Beach Machine shop et sont loués ensemble à raison de $25 par mois.

Coin des rues Peters et St Joseph.

4° Le magasin en briques à trois étages couvert en ardoises au coin des rues Peters et St Joseph, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et Notre Market, Premier District de cette ville, connu comme le "Cotton Exchange Saloon," etc., et loué à bail jusqu'au 1er octobre 1888 à raison de $35 par mois, sur un lot de terre mesurant 21 pieds 11 pouces de face à la rue Peters, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur, et face à la rue St Joseph de 93 pieds, et de 83 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de No Market Street.

Résidence No 76 rue Thalie.

5° La résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, No 76 rue Thalie, entre Tchoupitoulas et Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Thalia, St Thérèse, Annonciation et Tchoupitoulas, district de cette ville, contenant un vestibule et 8 à 10 chambres, avec écurie, etc. Aussi, une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, sur le même lot faisant face à la rue Ste Thérèse, avec cuisine, etc. Le tout loué à bail à raison de $25 par mois, sur un lot de terre No 12 mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thalie, 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de 98 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne latérale vers la rue Tchoupitoulas, et 94 pieds 3 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Thomas et se dirigeant de la rue Thalie à la rue Ste-Thérèse.

Résidences No 134 rue Erato.

6° Le cottage en bois couvert en ardoises à double corps de logis No 134 rue Erato, avec de vastes bâtiments en bois à deux étages couverts en ardoises dans le fond, subdivisés en cinq logements, avec citernes, etc., dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine et Thalie, premier district de cette ville, rapportant environ $36 par mois, sur deux lots de terre Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurant chacun 21 pieds 4 pouces de face à la rue Erato, 24 pieds 1 pouce 3 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 160 pieds 5 pouces sur la ligne latérale du lot No 2, la plus rapprochée de la rue du Camp, et 171 pieds 7 pouces 1 ligne divisant les dits lots, et 172 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 1, la plus rapprochée de la rue Magazine.

Trois lots rue Magazine.

7° **Trois lots de terre de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Poeyfarre, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant, comme suit: Le No 1 mesure 31 pieds, 9 pouces et 5 lignes et les lots Nos 2 et 3 chaque 31 pieds, 9 pouces et 4 lignes, tous faisant face à la rue Magazine, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée au fond de 10 pieds de large ouvrant sur la rue Calliope.

Les améliorations comprennent quelques **vieilles bâtisses en bois à un et deux étages** et hangars, connues comme Nos 278, 280 et 282 rue Magazine et louées à bail ensemble jusqu'au 1er octobre 1888 à $65 par mois. Ces trois terrains seront vendus séparément.

Deux cottages doubles rue Constance.

8° **Deux lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet comme la dernière propriété décrite ci-dessus, désignés par les Nos 4 et 5, contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit à savoir:

Lot No 4 formant l'encoignure des rues Constance et Calliope, et mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, même largeur au fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Calliope de 112 pieds 8 pouces et 4 lignes et 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Lot No 5 mesure 41 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, la même largeur au fond, sur une profondeur de 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne contiguë au lot No 4 et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté contigu au No 6 et la rue Poeyfarre.

Les lots ci-dessus ont le droit d'usage de l'allée commune, décrite ci-dessus dans le paragraphe 7, qui se trouve derrière ceux-ci et courant sur la rue Calliope. Les améliorations sur les deux lots de terre consistent, en deux cottages en bois à double corps de logis et recouvert en ardoises, connus comme les Nos 185 et 187 et 189 et 191 rue Constance et ayant environ 6 ou 8 chambres chacun, avec la moitié d'une bâtisse en briques à deux étages au fond ayant 6 ou 8 chambres de chaque côté, citernes, etc. et rapportant environ $20 par mois chaque lot.

Propriété élégante rue du Camp.

9° **La résidence élégante et commode** en briques à trois étages recouverte en ardoises, No 205 rue du Camp, entre Julie et St Joseph, îlet borné par la rue St Charles, ayant corridors à chaque étage, et quelques 20 chambres ou plus, chambre à bain, gaz et installations et cheminées de marbre partout, citernes et hyd aut, etc. Le tout en parfait état et loué à bail à Mme Marie Kountz, jusqu'au 30 septembre 1888 à un loyer minime de $100 par mois.

Le lot de terre est désigné par la lettre "E" et mesure 30 pieds de face rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds entre lignes parallèles.

Lot vacant contigu.

10° **Un lot de terre de valeur**, contigu à la dernière propriété décrite ci dessus, à sa partie supérieure, désigné par la lettre D, qui mesure 30 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds, entre lignes parallèles. Ce lot connu comme le No 207 rue du Camp, a quelques arbres fruitiers, promenades briquetées et hangars couverts en ardoises dans le fond.

Résidence No 209 rue du Camp.

11° **La résidence élégante en briques** et admirablement finie recouverte en ardoises à trois étages, No 209 rue du Camp, contigue au lot vacant décrit en dernier ci-dessus, avec une bâtisse en briques à 3 étages au fond, ayant corridors à chaque étage, et quelque 20 chambres ou plus, salon double avec arche, salons, salle à manger, chambres à coucher, &c., chambre à bain, lieux d'aisance, offices, &c., très commodes et en parfait état, avec magnifiques installations de gaz et cheminées élégantes en marbre; loué à bail à Mme M. A. Carey jusqu'au 1er septembre 1888, à $125 par mois.

Le lot de terre désigné par la lettre "C" mesure 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 176 pieds sur la ligne inférieure contigue au lot "D" et a une première profondeur sur la ligne supérieure contigue au lot "B" de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, puis court à angles droits vers la rue Julie, une distance de 3 pieds 9 pouces, et puis une seconde profondeur de 4 pieds, ensuite une distance à angles droits vers la rue Julie de 11 pieds 9 pouces et 4 lignes, et puis une troisième profondeur de 4 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond du lot, qui a une largeur d'angle de 10 pieds 5 pouces d'après le plan, à l'endroit de la vente, avec l'usage d'une allée de 5 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure du fond, la dite allée courant sur la rue St. Joseph et en commun avec ce lot et autres lots qui se trouvent autour.

Résidence No 211 rue du Camp.

12° **La magnifique résidence en briques à trois étages recouverte en ardoises**, No 211 rue du Camp, contigue à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres en tout, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre dans toutes les chambres qui sont élégamment tapissées. Le tout en parfait état et entièrement réparé. La dite propriété est louée à bail à Mme E. M. Gillen, jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.

Le lot de terre, désigné par la lettre "B", mesure 24 pieds 7 pouces et 8 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, avec le privilège du servitude de la dernière allée décrite plus haut dans le paragraphe 11, située à l'arrière de la propriété.

Résidence No 213 rue du Camp.

13° **L'élégante résidence en briques, à trois étages, recouverte en ardoises**, No 213 rue du Camp, contiguë à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre, etc., dans toutes les chambres. Le tout en parfait état et semblable à la résidence No 211 rue du Camp.

La dite propriété est aussi louée à bail à Mme E. M. Gillen jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.

Le lot de terre, désigné par la lettre A mesure 23 pieds 7 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 160 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, avec le droit de servitude de la dernière allée ci-dessus décrite, qui ouvre sur la rue St Joseph en arrière de la dite propriété, et qui est commune à ce lot.

Résidences Nos 171 et 173 rue St Joseph.

14° **Deux lots de terre de valeur**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite, désignés par les lettres "F" et "G" contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit: le lot "F" mesure 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face et le lot "G" mesure 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face, tous deux sur la rue St Joseph, sur une profondeur chacun de 66 pieds 6 pouces entre lignes parallèles; le lot "G" ayant le droit de passage dans la dernière allée ci-dessus décrite, qui longe le côté ouest du dit lot, et qui ouvre sur la rue St Joseph.

Les améliorations sur ces deux lots consistent en une résidence en briques, à trois étages, avec deux corps de logis, et couverte en ardoises, connue par les numéros 171 et 173 rue St Joseph et ayant sur chaque côté 9 chambres, cuve, hydrant, gaz et installations; corridor au No 173. Le tout en bon état et loué, avec bail jusqu'au 30 septembre 1888, à $30 par mois chaque côté.

Résidence élégante No 175 rue St-Joseph.

15° La résidence commode en briques à trois étages, couverte en ardoises, No 175 rue St Joseph, touchant la dernière propriété ci-dessus décrite étant divisé du lot G et des lots A et B dans le fond et le lot "C" par une allée en commun décrite ci-dessus, ayant été pour plusieurs années la résidence de la famille Stewart et est parfaitement bien finie et divisée avec tous le confort d'une résidence moderne de première classe et ayant de larges corridors à chaque étage et 17 chambres, chambres à bains, installations de gaz, devants de cheminées en marbre, cuve, hydrant, grande cour pavée, dépendances, hangar, etc. Le tout en bonne condition et ordre et rapportant un loyer de $70 par mois avec bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Le lot de terre désigné par la lettre H., mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, ayant une allée en usage en commun, avec les dernières ci-dessus décrites, qui est bornée sur le côté est de ce lot, la dite allée est en commun avec les lots A. B. C. G. et H., comme il est ci-dessus décrit.

Une charmante propriété avenue de la Louisiane entre St-Charles et Prytania

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues de la Louisiane et St-Charles et les rues Toledano et Prytania, désignée par le lot A, ayant à peu près six lots de terre et mesurant ensemble 111 pieds 11 pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 180 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant et commode cottage en bois, couvert en ardoises, et les fondations en briques, corridor au centre à chaque étage et ayant, en tout, 16 chambres; la résidence est celle de la famille Stewart et est très bien distribuée pour le confort et l'agrément et possède toutes les dépendances nécessaires—chambre à bain, eau chaude et froide, installations pour gaz, devants de cheminées en marbre, lieux d'aisance, office, cave pour le vin et pour provisions; le rez-de-chaussée est pavé en marbre, il y a 2 grandes cuves, 3 puits; la cour est magnifiquement embellie par des fleurs et pavée; le fond du terrain est garni de plates-bandes, il y a un grand nombre de pacaniers, d'orangers, de figuiers et de pêchers. Cette propriété peut facilement rapporter $1000 par an.

Deux sites pour bâtir de choix sur la rue Toledano vis-à-vis du Parc McDonogh.

17° Deux sites pour bâtir de choix, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet et immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, ayant 2 lots de terre désignés, ayant chacun deux lots de terre désignés comme lots B et C qui se touchent et mesurent chacun à peu près 55 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Toledano et vis-à-vis du Parc McDonogh, sur une profondeur de 140 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent, sur le lot B, une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises et ayant une cave et puits, une jolie cour et une variété de pacaniers et arbres fruitiers.

Le lot C dans le fond du même, une bâtisse en bois à deux étages couvert en ardoises, ayant 3 chambres avec cuve, lieux d'aisance, jolie haie et de jolis pacaniers, orangers, figuiers et pêchers, etc. Tous les mesurements ci-dessus sont plus ou moins et sont en conformité à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, qui peuvent être vus à la place de la vente et les propriétés peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs.

Terre de campagne.

18° La moitié de la section No 19 et le lot No 3 de la section 20 du Township 21, Range Sud No 25 Est, dans le Sud Est Ouest du fleuve Mississippi, terre du District de la Louisiane, contenant 314 64/100 arpents, conformément au certificat No 260 en date du 31 janvier 1888, enregistré au bureau des terres, à Baton Rouge Louisiane.

A la Passe Christian, Miss.

19° **Plusieurs morceaux ou parcelles de terre** situés dans le comté de Harrison Etat du Mississippi, à ou près de la Passe Christian, et constituant une partie de la Section No 22 et étant désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10; les dits lots se touchent et ayant une façade chacun sur la Passe Christian à la partie sur le Golfe du Mexique, s'étendant dans le fond à la ligne de la demi-section de la Section No 15 avec les profondeurs comme suit entre lignes parallèles.

Le No 1, 17 arpents—No 2, 17 1/4 arpents—Nos 3, 17 1/2 arpents—No 4, 18 arpents, No 5, 18 1/4 arpents—No 6, 18 1/2 arpents—No 7, 19 arpents et No 8, 19 1/2 arpents au pied anglais étant la même propriété acquise par Mme M. Stewart de Mme Kate G. Stapleton et autres, le 24 mai 1877, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans en paiements égaux avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente payé et garanti par hypothèque spéciale et avec les clauses de garanties usuelles, avec 5 pour cent de privilège du vendeur, transfert de la police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1888 en sus du prix de leurs enchères, et feront un dépôt de 10 pour cent de leurs adjudications.

Actes de vente pardevant Alphonse V. Philips, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 avril—10 15 22 29—mai 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur l'avenue St. Charles, un emplacement charmant, pour bâtir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, 96x150 pieds de face à l'avenue St. Charles, 60 1/2x192 pieds face à l'avenue de la Louisiane.

Succession Samuel P. Blanc, décédé.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 27 mars 1888, Dossier No 23,301, pour le compte de la succession de Samuel P. Blanc décédé, il sera vendu à l'encan:

SUR L'AVENUE ST-CHARLES.

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, Toledano et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à l'avenue St Charles sur une profondeur de 150 pieds, bien élevés et avec de jolis arbres.

SUR L'AVENUE DE LA LOUISIANE.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et se touchant sur la ligne du fond désigné comme Nos 4 et 5. Le lot No 4 mesure 30 pieds de face et le lot No 5, mesure 33 pieds 6 pouces de face, deux terrains sur l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de 192 pieds le tout plus ou moins et entre lignes parallèles au pied américain, conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Les améliorations sur les lots 4 et 5 consistent en un cottage, avec cuve, hangar, etc., et plusieurs arbres, entourages, etc.

Les cinq lots ci-dessus représentent au public un charmant, éligible emplacement à bâtir, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix de leurs enchères, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 mars—28—avril 1,8,15,22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Meubles,

En bois de rose et en noyer noir,

Pour salon, chambres à coucher et salle à manger,

Lounges, Chaises, ornements, Miroirs, Vaisselle plaquée et faïence.

Succession de Sarah J. Goodrich, Décédée.

A l'encan — Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. — JEUDI 19 avril 1888, à 10 heures et demie A. M. au local, 64 rue Union, entre baronne et Dryades. Premier District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté le 4 avril 1888. Dossier No 23,550, pour compte de la succession de Sarah J. Goodrich, décédée, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
8 avril—8 12, 15, 17, à la date.

Succession de Mary Buckley Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,766—Division C.—Attendu que Félix Mullen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Buckley Mullen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 avril—14 18 22

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli cottage en bois,

Au coin des rues Zimple et Clinton.

Huit beaux terrains,

Propres à bâtir, touchant au cottage précédent,

A Carrollton, Septième District

Succession de John Reilly, décédé.

A vendre par terrain,

A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1886, docket No 12,066, pour le compte de la succession de John Reilly, décédé, et sera vendu à l'encan—

Neuf certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'îlet No 125, borné par les rues Zimple, Third, Clinton et Hillary, désignés par les Nos 12 à 20 inclusivement, qui se touchent et mesurent comme suit: Les lots Nos 12 et 20 mesurent chacun 32 pieds de face et les lots 13 à 19 inclusivement chacun 30 pieds de face sur la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds chacun. Le lot No 12 forme l'angle des rues Zimple et Hillary, et le No 20 l'angle des rues Zimple et Clinton.

Les améliorations sur le lot No 20 consistent en un **cottage en bois**, avec trois chambres, citerne, hangar, etc.

Cette propriété se trouve dans un quartier florissant, à quatre îlets seulement de l'avenue St-Charles, et le terrain est élevé, etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes en plus ou moins, et conformément à un plan par Williams et Patton, architectes, que l'on pourra voir le jour de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, ainsi que toutes les clauses ordinaires de garantie, 10 pour cent devant être payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumant, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
18mars—18,25—avril 8,15,21avril

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de Quincaillerie, Comptes courants, Bail non expiré, &c., &c.

Dans l'affaire de Wm H. Heyl vs. ses Créanciers. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A., No 23,483. "Saisie provisoire de syndic."

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—MARDI, 24 avril 1888, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 178 rue d'Orléans entre Marais et Villeré, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, daté du 10 avril 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite:

Le contenu du dit magasin comprenant un assortiment général de quincaillerie, peintures, huiles, etc., etc. Aussi, un lot de comptes-courants et le terme non expiré du bail de la dite maison à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1889 au taux de ($40), quarante dollars par mois, l'acquéreur s'engageant à payer comptant le montant de l'enchère comme prime et assument le loyer jusqu'à l'expiration du bail ainsi qu'il est spécifié. Le tout selon un tableau enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
11 avril—11, 18, 24 avril.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Matériaux de wagons et voitures, Santa wagons, jumper, charrette, etc. etc.

O. F. Briede vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,621.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 20 avril 1888 à 10 1/2 heures A. M., au local Nos 220 et 222 rue Bassin, entre Julie et Girod en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 avril 1888, Dossier No 23,621, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Un lot d'effets mobilier et comptes à recevoir, aussi le terme du bail non expiré sur le dit local à partir du jour de la vente jusqu'au 1er mai 1892 à raison de $30 par mois. L'acquéreur paiera au comptant le montant de son enchère comme une prime et assumera le loyer jusqu'à la fin du bail comme il est spécifié conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la Cour ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.
8 avril—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Mme Elizabeth Brethauer, veuve en premières noces de Michel Clark et épouse de George Alexander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,398.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet—MARDI, 17 avril 1888, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 mars 1888, Dossier No 23,372, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Preston, Calhoun et Market et la propriété Foucher, désigné par la lettre "A," mesurant 81 pieds et 6 lignes de face à la propriété Foucher, 85 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Market, 88 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne qui la divise du lot B et une largeur de 81 pieds 11 pouces dans le fond, et est composé d'une portion des lots 19 et 26, sur un plan annexé à un acte de—passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 12 juin 1867.

Aussi—A la même heure et emplacement, et pour le compte de la même succession, il sera vendu—

Un lot de propriétés mobilières, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de l'Hon. Cour ci-dessus citée.

Conditions—Comptant, un dépôt de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.
16 mars—16, 23, 30—8, 18, 17 av

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Pour clore une succession.

Résidence agréable dans le Deuxième District et un cottage double sur la rue Gravier, convenable soit pour résidence ou un placement rémunérateur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'encan, pour clore une succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° La résidence en briques solidement bâtie et centralement située, à deux étages, désignée par le No 234 rue Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, St-Philippe et Ursulines et vis-à-vis la résidence de Chas. A. Dugazon. Ce terrain mesure 31 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en briques, solidement bâtie à deux étages, ayant de larges corridors en haut et en bas, salon et chambre de réception, galeries de façade et à l'arrière, verandah, trois chambres à coucher en haut; en outre une bâtisse attenante à deux étages dans laquelle se trouvent salle à manger, chambre à bain, cuisine, chambres de domestique, une grande cour pavée et jardin, cuve, hydrant et gaz partout.

La propriété est à proximité des églises, écoles et marchés, assez près du centre des affaires et des amusements, pour se dispenser des frais de chars. Elle est vendue sujette à un bail au locataire actuel, expirant le 1er octobre prochain, pour le loyer modique de $420 par an, elle a rapporté $520 par an les années précédentes. Son voisinage respectable et recherché recommande une maison désirable et garanti un placement sûr.

2° Un cottage double en bois, désigné par les Nos 458 et 460 rue Gravier, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Galvez et Johnson, retiré de la rue, ayant une jolie barrière et contenant quatre chambres et cuve, aussi cuisine et allée en chaque côté. Le terrain mesure 32 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds et loue sans bail à $16 par mois. La propriété est vis-à-vis du chemin de fer du Mississippi Valley et de l'Hôtel Lieu sur l'Avenue Tulane.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur. La partie à crédit à 1 et 2 ans, par billets de garantie spéciale par privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les clauses usuelles. Les taxes de 1888 seront assumées par l'acquéreur; 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Félix Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14avril—à la vente

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

VENTE DE SYNDIC.

Fournitures pour machines, Quincaillerie, outils aratoires, etc.

Bail non expiré.

B. J. West's son & Co. et Wm Y. West et Mme Anna Y. West individuellement et comme membres de la dite raison sociale contre leurs créanciers.

No 22,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 5 rue Carondelet, MERCREDI, 24 avril 1888, à 11 heures du matin, aux magasins Nos 115 et 117 rue Magazine, entre Lafayette et Girod, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 13 mars 1888, il sera vendu à l'encan:—

Le reste du stock de commerce comprenant fournitures pour machines, quincaillerie, outils aratoires et divers autres articles qui seront vendus en lots.

Aussi: Le privilège du bail non terminé de l'immeuble Nos 115 et 117 rue Magazine, expirant le 1er septembre 1889.

Conditions—Comptant.
14 avril—14 21, 25

Mme Veuve J. B. Slawson et al. vs. Sallie B. Seddon,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,551—Attendu que William C. Seddon, de la ville de Baltimore, Etat du Maryland, tuteur de la mineure Sallie B. Seddon, par l'entremise de John G. Devereux, son agent dûment reconnu, a fait application à cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à la ville de Baltimore, Maryland, la propriété appartenant à la dite mineure.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1888.
22 mars—4f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District:

La bâtisse de valeur à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la cathédrale et du marché français.

Le cottage à deux étages couvert en ardoises, No 301 rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman.

Un cottage simple No 111 rue des Ursulines, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Succession de Mme Emilia Charbonnet, veuve de Joseph Llado.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division A"—No 23,185.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté le 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 203, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et Ste Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue de Chartres sur 180 pieds de profondeur. Toutes mesures françaises.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages recouvertes en ardoises avec verandah en fer, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre, qui sert maintenant de pharmacie une petite chambre au fond et un corridor; au second étage, salons doubles, 2 chambres à coucher et galerie derrière, au troisième étage, salon, 2 chambres à coucher, cabinet et galerie derrière. Des dépendances ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et trois à l'étage supérieur.

Dans la cour un aquarium, vignes, jardin avec fleurs, lavoir, poulailler, écurie, puits, citernes et lieux d'aisance.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet d'assessement No 315 borné par les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No 14, mesurant 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 96 pieds de profondeur et portant le numéro municipal 411 rue des Ursulines.

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie derrière, cuisine ayant 2 chambres, citerne et lieux d'aisance.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe, désigné comme lot No 16 de l'îlet K sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 15 mars 1832, et sur un autre plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 30 septembre 1880 déposé au bureau de A. Hero, jr, notaire en cette ville, comme plan No 61. D'après le dernier plan mentionné, le dit lot mesure en mesure américaine, 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine, sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à deux étages recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, citerne et lieux d'aisance. Le hangar faisant face à la rue appartient au locataire actuel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans à partir de la date de l'adjudication, en billets à ordre des acquéreurs garantis par hypothèque, avec toutes les clauses usuelles, et conditions et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 et déposeront en prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant, sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, Esq., notaire public aux frais des acquéreurs.
31mars—31—7,14,21 28 avril 5 mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre bien amélioré dans la rue Washington, près Esplanade.

Succession de Candide Casanove, veuve en premier mariage de Wm H. Cobb et femme décédée de Joseph Beaulieu.

No 22,544—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1888, il sera vendu à l'encan.

L'îlet de terre bien amélioré, dans le second district de cette ville borné par les rues Washington, St Jean Que, Tremé et Cinquième, comprenant vingt-sept lots, désignés et mesurant ensemble 19 pieds 3 pouces de face à la rue Washington 323 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue St-Jean, 197 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Cinquième, et 360 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Tremé. Les améliorations comprennent une maison environ 7 chambres, avec cuisine détachée, écurie, 2 citernes, etc. La propriété offre un terrain élevé près de la rue de l'Esplanade et du Jockey Club et à proximité de quatre lignes de voies ferrées.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, privilège du vendeur et toutes les clauses ordinaires de garantie, les acquéreurs devront payer les taxes de 1888, et faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Duvigneau, notaire.
18 mars—18 31—avril 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence élégante de feu Alfred Penn.

No 2 rue South, face à la Place Lafayette, entre Camp et Church, à l'encan, à des conditions libérales.

Succession d'Alfred Penn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,8...

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite, à savoir—

La résidence en briques à trois étages admirablement située, No 2 rue South, dans l'îlet borné par les rues Camp, Girod, Church et South. Le terrain mesure, à peu près, 50 pieds de face sur chacune des rues South et Girod sur une profondeur de 150 pieds, s'étendant au travers d'une rue à l'autre.

Cette maison de résidence qui a été bâtie par feu M. Penn pour en faire sa demeure élégante et permanente, elle est donc parfaite sous le rapport et de la distribution et le fini des pièces, qui unissent solidité et confort. Au premier étage il y a deux vastes salons une spacieuse salle à manger, un grand corridor, cuisine, office, une blanchisserie, écurie pour voiture à l'arrière, quatre belles chambres à coucher, chambre à bain, cabinet d'aisance et un grand corridor au deuxième étage, en outre plusieurs chambres sur la galerie sur l'aile du troisième étage. Le troisième étage a le même complément d'appartements que le deuxième. Montant de chemin en marbre, gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée.

La propriété est louée jusqu'au 3 septembre 1888 au taux de $2400 par an et ne pourra être visitée que par les personnes auxquelles les encanteurs auront donné une autorisation écrite.

La résidence fait face au Lafayette Square et permet de voir toutes les bâtisses du voisinage, un des plus attrayants qui soient pour une demeure vaste et centrale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, avec la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; les bâtisses devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets; le tout garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1888, et un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mars—20 31—avril 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence No 63 rue Patterson,

A Alger, 5ème district.

Succession de Philip Schaefer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 23,150.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1888, il sera vendu à l'encan—

Le magasin et la maison de résidence No 63 rue Patterson, à Alger, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Lavergne, Delaronde et Verret. Le lot est désigné comme le No 4 et mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Patterson, sur 103 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La maison se compose d'un grand magasin sur la façade, d'une salle à manger, et de 4 chambres, avec un hangar dans le fond, citerne, etc., etc. De l'autre côté du terrain, un édifice séparé à deux étages avec quatre chambres. Cette propriété est située entre les ferries et est dans le centre des affaires du district.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, et toutes les clauses de garantie ordinaires pour honoraires d'avocat et de taxes. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire.
11 mars—11, 24, 31—avril 1,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions à l'encan.

Succession de Horatio W. Turner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,134.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 21 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 15 février 1888, sera vendu à l'encan—

1 action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.

2 actions de la Compagnie d'Assurances Teutonia.

Conditions—Comptant avant le transfert.
7avril—7,14,20,21